

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

1^{er} mai 2025

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **1^{er} mai 2025 à 8 h 04**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5

Étaient également présents : la greffière, la directrice générale, la directrice générale adjointe - efficacité organisationnelle, la directrice du Service des communications et des relations citoyennes, le trésorier, le directeur du Service des infrastructures et le directeur adjoint du Service des infrastructures.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Terrasses extérieures 2025 - occupation temporaire du domaine public et consommation d'alcool - modification de la résolution CM25 03 145
6. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 8 h 04.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM25 05 206

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

1^{er} mai 2025

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

CM25 05 207

5. Terrasses extérieures 2025 - occupation temporaire du domaine public et consommation d'alcool - modification de la résolution CM25 03 145

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté la résolution CM25 03 145 afin d'autoriser notamment l'aménagement de terrasses extérieures temporaires et la consommation d'alcool pour certaines entreprises du secteur Centre de villégiature Tremblant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter 5 entreprises à la liste existante et de modifier le nom d'une entreprise;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser l'ajout de 5 entreprises du secteur Centre de Villégiature Tremblant figurant dans la liste ci-dessous pour l'aménagement d'une terrasse extérieure temporaire pour la période de mai à novembre 2025, et ce, conditionnellement à l'obtention d'une autorisation du Service de sécurité incendie;

Établissement	Adresse	Numéro de permis RACJ
Café Johannsen	118, chemin de Kandahar, local J-DL	10144139-1
Sunset Cantina MT (SoCal Kitchen)	116-C, chemin de Kandahar, local 3	100127795-2
Poco Loco	3035, chemin de la Chapelle, local B7	10243592-1
Yama Pub Japonais (Yama No Kami)	3035, chemin de la Chapelle, local C	10188144-1
OBR Tremblant (Léo)	100, chemin de Kandahar	100146241-6

De modifier la résolution CM25 03 145 en remplaçant le nom de l'entreprise « Café de l'Époque / Le Central » par « Le Central »;

D'autoriser la consommation d'alcool à ces entreprises, sujet à l'obtention d'un permis valide de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Aucune question n'est posée.

CM25 05 208

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière